

de nous faire le secrétaire parlementaire, il s'agit d'une grave infraction au Règlement de la Chambre.

• (1120)

**M. le Président:** Je ferai remarquer que le Budget des dépenses a maintenant été déposé. Les documents d'information sont ceux qu'il reste encore à déposer. Je tiendrai compte de l'intervention du député et prendrai également ce fait en considération.

**M. Boudria:** J'ai un autre rappel au Règlement, monsieur le Président.

**M. le Président:** S'agit-il d'un rappel différent?

**M. Boudria:** Oui, monsieur le Président.

**M. le Président:** Alors, je vais bien sûr l'entendre.

**M. Boudria:** Il y a quelques instants, monsieur le Président, le ministre de la Justice a dit que nous allions voir ce qu'il advient des projets de loi du gouvernement au Sénat, ce qui laissait entendre que les décisions que le gouvernement prendra aujourd'hui dépendent de ce qui se passe à l'autre endroit.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. le Président:** La parole est au ministre.

#### RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

**M. de Cotret:** Monsieur le Président, aux termes des paragraphes 81(4) et 81(6) du Règlement, je propose:

Que les prévisions du budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1991, qui a été déposé aujourd'hui, soient renvoyées aux divers comités permanents comme il suit:

Parce que la liste des crédits qui sont renvoyés aux divers comités est longue et détaillée, je demande à la Chambre de consentir à ce qu'elle soit imprimée dans le *hansard* sans être lue.

**M. le Président:** La Chambre a entendu la motion du ministre. Est-elle d'accord?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Note de l'éditeur: La liste suit:*]

Au Comité permanent des affaires autochtones

Affaires indiennes et Nord canadien. Crédits 1, 5, 10, 15, L20 et L25.

#### *Affaires courantes*

Au Comité permanent de l'agriculture

Agriculture. Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 45.

Au Comité permanent des communications et de la culture

Communications. Crédits 1, 5, 10, 15, L20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 70, 75 et 80.

secrétariat d'État. Crédits 1, 5, 30 et 35.

Au Comité permanent du multiculturalisme et de la citoyenneté

secrétariat d'État. Crédits 15 et 20.

Au Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale

Consommateurs et Sociétés. 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 et 35.

Finances. Crédit 30.

Gouverneur général. Crédit 1.

Industrie, Sciences et Technologie. Crédits 90, 95 et 100.

Parlement. Crédit 1.

Conseil privé. Crédits 1, 5 et 35.

Travaux publics. Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 40.

secrétariat d'État. Crédits 10 et 25.

Approvisionnements et Services. Crédits 1, 5 et 10.

Conseil du Trésor. Crédits 1, 3, 5, 10, 15, 20 et 25.

Au Comité permanent des privilèges et élections

Conseil privé. Crédit 15.

Au Comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources

Énergie, Mines et Ressources. Crédits 1, 5, 10, L15, L20, 25, 30, 35 et 40.

Au Comité permanent de l'environnement

Environnement. Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30.

Au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur

Affaires extérieures. Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, L40, L45, 50, 55, 60 et 65.

Au Comité permanent des finances

Finances. Crédits 1, L5, L9, 10, 20 et 30.

Revenu national. Crédits 1, 5, 10 et 15.

Conseil privé. Crédit 25.

Au Comité permanent des forêts et des pêches

Pêches et Océans. Crédits 1, 5 et 10.

Forêts. Crédits 1, 5 et 10.

Au Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées

Justice. Crédit 10.

Au Comité permanent de la justice et du solliciteur général

Justice. Crédits 1, 5, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 45.